



Compte Association oublié depuis plus de 10 ans

Par **Nykhola**, le **04/12/2016 à 19:45**

BonjourrrrrVoilà, je viens de me retrouver un vieux chéquier de mon association datant de 2002. Association que j'ai montée avec des amis dans ma jeunesse, et qui est tombé en désuétude...rnCependant, je n'arrive pas a savoir de maniere formelle si la compte que nous avons ouvert auprès de la CAISSE d'EPARGNE est toujours ouvert et le cas échéant, j'ai peur de découvrir d'énormes frais dessus (frais de gestion, agios, etc...)rnSachant que j'ai mes comptes perso également à la caisse d'epargne mais aucune visibilité du compte de l'association avec les miens)rnJe n'ai eu aucune nouvelle depuis plus de 10 ans, et je me demande donc ce qui peut se passer ?rnLa banque a t'elle clôturé le compte ?rnEst il possible au contraire, qu'il soit toujours ouvert, mais avec des frais dément ?rnMerci d'avance pour vos éclaircissements.rnCordialement,rnNicolas

Par **Visiteur**, le **04/12/2016 à 20:32**

Bonjour,rnSi l'adresse de l'asso n'a pas changé, vous auriez du recevoir les relevés des mois au cours desquels il y a eu une opération quelconque + un relevé annuel des frais.rnIl est possible que ce compte tombé en désuétude ait été fermé, mais sans vous en avertir, j'en doute !

Par **Nykhola**, le **04/12/2016 à 20:41**

Il y a eu pas mal de changement d'adresse entre temps, mais la banque aurait pu facilement me retrouver, mes comptes perso y étant domicilié...

Par **morobar**, le **05/12/2016** à **09:34**

Bonjour, [citation]mais la banque aurait pu facilement me retrouver[/citation] Je suis étonné que la caisse d'épargne n'ait pas demandé l'intervention des forces spéciales anti-terroristes pour vous retrouver. La banque écrit selon l'adresse figurant au contrat et au nom figurant au contrat, qui n'est pas le vôtre. Comme cette banque ne dispose d'aucune boule de cristal, qu'il n'est pas dans nos coutumes d'ouvrir les entrailles de bouc ou de lire dans le marc de café, hé bien la situation a perduré puisque cette association a semble-t-il déménagé plusieurs fois sans se préoccuper de quoique ce soit.

Par **amajuris**, le **05/12/2016** à **10:46**

Bonjour, ayant été dans la même situation, la banque envoie les relevés de compte à l'adresse que l'association lui a communiquée et parfois fait un courrier de relance si le compte reste inactif pendant plusieurs années. Il appartient aux membres de l'association et non à la banque de gérer ses affaires. Il appartient au président, secrétaire et trésorier de faire ce pourquoi ils ont été élus. Si votre compte était créditeur, vous ne devriez pas avoir d'agios. Si vous voulez récupérer les sommes sur votre compte, il va falloir réactiver votre association (assemblée générale, élections du CA et du bureau) avec déclaration à la préfecture. Salutations